



Autotests-TROD

Rôle du pharmacien d'officine

7 avril 2018

Martial Fraysse

Académie nationale de Pharmacie

L' auteur déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts
en relation avec cette présentation

Les autotests: pertinence médicale

Tests	Groupe 1 Utile	Groupe 2 À valider	Groupe 3 À éviter
Tests sanguins			
Anticorps anti-VIH			
Cholestérol total			
Ferritinémie			
TSH			
PSA			
Anticorps anti- <i>Helicobacter pylori</i> (<i>H. pylori</i>)			
IgE totales			
Anticorps antitétaniques			
Anticorps anti <i>Borrelia</i>			

Autotest VIH



De loin le plus demandé

Nécessite : - la formation du dispensateur

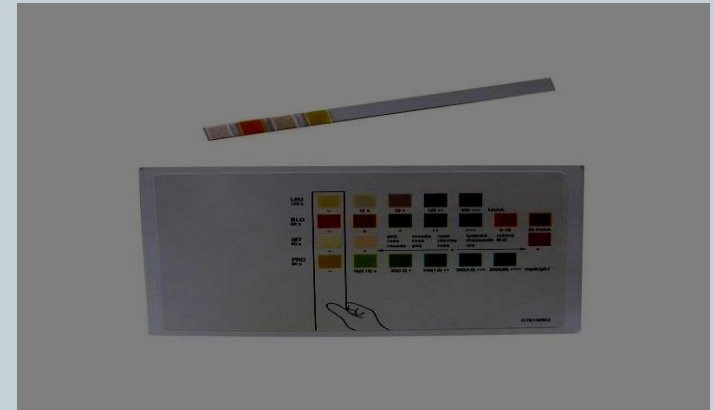
- l'information du patient

- une procédure à l'officine



Autotest infection urinaire

- un large choix disponible
- un outil de prévention (complications infectieuses)
- un accélérateur de prise en charge
- une possibilité de télémédecine
- une solution pour le patient (et le pharmacien)



Autotest tétanique

- Outil parfaitement adapté à la promotion de la politique de prévention.
- Révélation de critères objectifs au patient
- Permet d'engager le dialogue sur la couverture Vaccinale.



Historique TROD à l'officine



Un premier [Arrêté du 11 juin 2013](#) avait autorisé la réalisation de ces tests à l'officine:

Test capillaire d'évaluation de la glycémie pour le repérage d'une hypoglycémie, d'un diabète ou éducation thérapeutique d'un patient

Test oro-pharyngé d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A pour l'orientation diagnostique en faveur d'une angine bactérienne

Test naso-pharyngé d'orientation diagnostique de la grippe pour l'orientation diagnostique en faveur d'une grippe

Ces TROD doivent notamment être réalisés :

- dans un espace de confidentialité
- selon une procédure d'assurance qualité rédigée par le pharmacien

Historique TROD à l'officine



- Le Conseil d'État a été saisi en novembre 2013 par le Syndicat national des médecins biologistes (SNMB) d'un recours contre cet arrêté d'application de l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ratifiée par la loi du 30 mai 2013.
- Le SNMB contestait le fait que l'article L6211-3 du Code de la santé publique renvoie au pouvoir réglementaire la constitution de cette liste, la détermination des catégories de personnes habilitées à les effectuer et leurs conditions de réalisation.

Le Conseil d'État a jugé "sérieux" l'argument soulevé par le SNMB et il a saisi le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur cet arrêté le 6 février 2014.

- L'arrêté a **été annulé le 8 avril 2015** par le Conseil d'État

[\(Décision no 371236 du 8 avril 2015 du Conseil d'Etat statuant au contentieux \(JO 11 avril 2015\)\).](#)

Le Conseil d'État a estimé que l'arrêté avait été pris au terme d'une procédure irrégulière (défaut de consultation d'une commission, comportant notamment des professionnels, dont la composition, les conditions de consultation et les attributions sont fixées par décret en Conseil d'état).

Historique TROD à l'officine



La commission nationale de biologie médicale mentionnée à l'article L 6211-3 du CSP a été mise en place et un nouvel [Arrêté du 1er août 2016](#) paru au J.O le 5 août 2016 a à nouveau autorisé la réalisation de trois types de tests d'orientation diagnostique (TROD) et d'évaluation par les pharmaciens d'officine :

le test capillaire d'évaluation de la glycémie, destiné au repérage d'une glycémie anormale dans le cadre d'une campagne de prévention du diabète (*restriction/au premier arrêté*);

le TOD oropharyngé des angines à streptocoque A visant l'orientation diagnostique en faveur d'une angine bactérienne ;

le TOD oropharyngé de la grippe, permettant l'orientation diagnostique en faveur d'une grippe.

Des obligations :



- Être formé
- Disposer d'un espace de confidentialité
- Respecter l'affichage réglementaire : honoraires
- Communiquer « avec tact et mesure »
- Élaborer des procédures (notion de responsabilité)



Une nouvelle façon d'exercer !



- Plainte d'un mal de gorge : Test de Mac Isaac
- TROD grippe : sentinelle, pharmacien référent en EHPAD ?
- Autotest glycémie ou TROD glycémie ? Selon les circonstances.

TROD et Autotests : des outils intégrés dans un plan plus vaste.



« La prévention doit devenir centrale dans toutes les actions qui visent à améliorer la santé de nos concitoyens »

Formation du pharmacien d'officine



Informer



Conseiller

Formation initiale

Formation continue

Conclusion



Académie nationale de Pharmacie

Santé publique - Médicament - Produits de santé - Biologie - Santé environnementale

Accueil

Qui sommes-nous ?

Séances

Avis et Propositions

Publications

Prix



Académie nationale de Pharmacie



Rapport

de l'Académie nationale de Pharmacie

Autotests-TROD

Rôle du pharmacien d'officine

Décembre 2017

Rapport adopté par le Conseil de l'Académie nationale de Pharmacie le 13 décembre 2017
Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêt en relation avec ce rapport.

<http://www.acadpharm.org>